



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 8 décembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p>Date de la convocation 30 novembre 2011</p> <p>Date d'affichage 30 novembre 2011</p> <p>Objet de la délibération <i>Pôle financier – Service finances – Actualisation n°3 de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 1 relative à la construction de la cuisine centrale.</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p><b>POUR : 33</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 0</b></p>		

L'an deux mille onze, le huit décembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 relative à la construction de la cuisine centrale créée par délibération du 26 mars 2009, a été actualisée :

- lors du vote du budget primitif du 25 février 2010, et
- lors du conseil municipal du 08 mars 2011 suite à l'actualisation du marché.

Il convient à ce jour d'effectuer une troisième actualisation suite à l'avancement des travaux et à la notification de la subvention du Conseil Général de 200 000 €.

COIQUAULT Jean-Pierre  
Maire

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités locales, articles L.2311-3 et R 2311-9,

VU le décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005,

VU la délibération du 26 mars 2009, par laquelle le conseil municipal a adopté l'AP/CP pour la construction de la cuisine centrale,

VU la délibération du 25 février 2010 relative à l'actualisation n°1 de cette autorisation de programme,

VU la délibération du 08 mars 2011 relative à l'actualisation n°2 de cette autorisation de programme,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de présenter une situation en AP/CP à jour, tenant compte du recalage de son échéancier et des montants financiers actualisés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 concernant la construction de la cuisine centrale conformément au détail ci-joint annexé.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

13 DEC. 2011 9 DEC. 2011



ACTUALISATION N°3 CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2011

## AUTORISATION DE PROGRAMME N°1 : CUISINE CENTRALE

OPERATION N°903

DEPENSES	IMPUTATIONS	TOTAL	C,P 2009	C,P 2010	C,P2011	C,P2012
ETUDES	251 C/2031 903	206 700,00	11 733,00	89 625,00	96 420,00	8 922,00
TRAVAUX DE BATIMENTS	251 C/2313 903	1 432 606,00	963,00	2 545,00	1 395 330,00	33 768,00
TRAVAUX VRD / ESPACES VERTS	251 C/2315 903	94 282,00	0,00	0,00	64 172,00	30 110,00
EQUIPEMENT	251 C/2188 903	289 572,00			10 324,00	279 248,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 023 160,00</b>	<b>12 696,00</b>	<b>92 170,00</b>	<b>1 566 246,00</b>	<b>352 048,00</b>
<b>RECETTES</b>						
AUTOFINANCEMENT		946 914,00	12 696,00	92 170,00	600 000,00	242 048,00
SUBVENTIONS	251 C/1323 903	290 000,00	0,00	0,00	180 000,00	110 000,00
EMPRUNT	251 C/1641 903	786 246,00	0,00	0,00	786 246,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 023 160,00</b>	<b>12 696,00</b>	<b>92 170,00</b>	<b>1 566 246,00</b>	<b>352 048,00</b>

